

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat 9

En exercice 9

Présent 8

Votant 8

Date de convocation : 02/02/2024

Participation au projet d'hydrologie régénérative

Délibération n°08-2024

Séance du 16/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 10 heures en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET et Stéphane SARRAZIN

Excusés et absents : Ludovic LACROIX

Le Président rappelle qu'à titre expérimental, la Communauté de Communes Porte de Drôm'Ardèche porte un projet d'hydrologie régénérative sur leur territoire, construit et élaboré en partenariat avec le Syndicat des Eaux. Ce projet a permis de réunir 23 agriculteurs autour de cette thématique, répartis entre la Valloire, sur les captages prioritaires, et la Galaure, sur les Zones de sauvegarde.

Le Président informe qu'à ce stade d'avancement, il convient de passer une convention avec la CCPDA actant la participation du syndicat au projet d'hydrologie régénérative. La participation s'élèverait à 15 000€ sur 3 ans de projet. La somme sera à payer à la fin de l'opération.

Le Bureau Syndical, après avoir entendu le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer la convention financière de participation avec la CCPDA, ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

